

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On a fait de nouveau de la politique au Parlement douanier. Le télégraphe nous apporte une déclaration de M. de Bismark. Elle est importante en ce qu'elle exprime la pensée très-nette de n'exercer aucune pression sur l'Allemagne du Sud, dont l'autonomie, dit M. de Bismark, n'est point menacée.

Le ministre prussien reconnaît lui-même que, pour le moment, les dispositions des Allemands du Sud ne sont pas pour leur accession à l'Allemagne du Nord. Nous ignorons jusqu'où M. de Bismark voudrait étendre la compétence du Parlement douanier, mais ce qui est certain, c'est que personne n'a songé à amoindrir ses attributions, dans les limites tracées par les traités, et que l'appel fait au patriotisme allemand ne peut être qu'un moyen d'entretenir en Allemagne une émotion et des susceptibilités que les événements ne justifient pas.

Aucune puissance ne fait de l'intimidation à l'égard de l'Allemagne; c'est bien plutôt à l'Allemagne elle-même à n'éveiller aucune inquiétude et à faire preuve de modération.

« Berlin, 18 mai, soir.

» L'impôt sur le tabac est définitivement adopté.

» M. Bamberger propose qu'il soit porté remède à la situation inégale de la Hesse en ce qui concerne le système d'impôts.

» M. Hoffmann, commissaire hessois déclare que cette proposition dépasse la compétence du Parlement douanier et que la ques-

tion qu'elle soulève est de la compétence exclusive des Chambres hessoises.

» M. de Bismark dit que cette déclaration n'est que l'appréciation personnelle du commissaire hessois et que, pour lui, il a sur cette question une opinion toute contraire.

» M. Hoffmann réplique qu'il n'a parlé qu'en son propre nom.

» M. de Bismark dit qu'aucune pression n'est exercée sur les Allemands du Sud et que leur autonomie n'est nullement menacée : Il ajoute :

« Si les Allemands du Sud veulent se rapprocher de nous, ce rapprochement ne peut s'opérer que dans des conditions qui satisfassent les deux parties. Il n'y a pas lieu de délibérer sur l'accession de l'Allemagne du Sud à la Confédération du Nord, tant que les Allemands du Sud ne viendront pas spontanément à nous. Mais, d'autre part, nous devons nous opposer de toutes nos forces à toute tentative d'amoindrir la compétence du Parlement douanier. Un appel à l'intimidation demeurerait sans écho dans les cœurs allemands. »

« Ces paroles sont accueillies par un tonnerre d'applaudissements.

» M. de Neurath déplore la stérilité de la discussion. Il dit que les Allemands du Sud sont restés fidèles aux traités conclus. Il reconnaît l'accueil amical que les représentants de l'Allemagne du Sud ont trouvé à Berlin.

» M. Voelk parle en faveur de l'entente entre le Nord et le Sud. Il ajoute que, de part et d'autre, le but cherché est le même.

» L'amendement Bamberger est adopté.

» Le traité de commerce avec l'Autriche est approuvé définitivement. »

La Gazette de Vienne, du 19 mai, déclare que la nouvelle, donnée par l'Italie, d'une note que M. de Beust aurait adressée à Saint-Petersbourg, relativement aux projets de la Russie contre l'Autriche est de pure invention.

La même feuille dit que, dans les cercles compétents de Vienne, on ignore l'existence de propositions que la Prusse aurait adressées au gouvernement autrichien relativement à la prise de possession éventuelle du trône de Roumanie par un prince de la famille impériale d'Autriche.

Un journal italien, l'Opinione, nous apprend que le prince Humbert assistera dorénavant aux séances du conseil des ministres, pour en rendre compte au roi.

Cet apprentissage de la royauté présagerait-il une abdication de Victor-Emmanuel? On sait qu'il en a souvent été question.

Les fortifications de Civita-Vecchia, dit le Toulonnais, sont aujourd'hui complètement achevées et armées. Une lettre de Rome annonce que le général Dumont vient de les visiter, et qu'il en a loué l'entente parfaite. Les travaux ont été dirigés par M. Faré, colonel du génie français.

On croit que les fortifications de Rome ne tarderont pas non plus à être armées.

Le gouvernement français a été informé, il y a quelque temps, que plusieurs de nos nationaux israélites, dans le Maroc, avaient été

l'objet, de la part de sujets du sultan, d'attentats contre leur vie.

Une frégate, le Panama, fut envoyée dans les eaux du Maroc pour obtenir justice de ces actes de violence. Mais le sultan, ayant eu connaissance de la résolution prise par le gouvernement français, s'empressa de donner des ordres pour que satisfaction fût donnée à la France.

Haïssa, le chef des assassins, et deux de ses complices ont été mis à mort; leurs têtes ont été salées et expédiées dans une caisse au sultan du Maroc.

Il est inutile de dire que les exigences de la France n'allaient pas jusqu'à demander une satisfaction de cette nature; mais il n'est pas sans intérêt de constater l'empressement qu'a mis l'empereur du Maroc à châtier les auteurs des violences dont la France avait à se plaindre.

Le Constitutionnel, dans une note que nous croyons devoir signaler, traite en termes très-vifs la dernière brochure de Mgr Dupanloup. Cette note est importante en ce qu'elle semble faire pressentir quelle sera l'attitude du gouvernement devant le Sénat.

Voici la note du Constitutionnel :

« Mardi prochain, le Sénat français aura à discuter les pétitions relatives à la liberté de l'enseignement supérieur. C'est à la veille de ce débat que Mgr Dupanloup a jugé opportun d'intervenir dans la question par une lettre publiée dans plusieurs journaux et qui attaque de la façon la plus véhément le gouvernement et l'Université de France.

» L'opinion publique appréciera cette tacti-

FEUILLETON.

8

LE FROTTEUR DE LOUIS XV,

NOUVELLE HISTORIQUE,

Par M. E.-M. de LYDEN.

(Suite.)

Une heure après, la voiture du lieutenant de police, menée avec un train d'enfer, arrivait à la résidence royale.

Pour ne donner aucun soupçon à ceux dont il voulait déjouer les odieux projets, M. de Bellisle s'introduisit avec Laurent dans les petits appartements de l'Oeil-de-Bœuf.

Le roi écouta en frémissant de colère, d'indignation, de tristesse et d'effroi, les confidences de son lieutenant de police. La conversation dura une grande heure; il s'agissait d'échapper au danger, tout en constatant l'existence, et des mesures furent arrêtées, séance tenante, par Louis XV. Personne, pas même la marquise, ne fut initié à ce terrible secret.

A huit heures du soir, le roi, accompagné de Mme de Pompadour, se rendit dans la salle des Traités, pour

recevoir les hommages de la cour et des ambassadeurs étrangers.

M. de Bellisle se retira dans une salle voisine où se trouvait déjà Louis Laurent, placé sous la surveillance de deux gardes de la prévôté.

Le roi se plaça au fond de la salle sur un siège d'apparat surélevé; à ses côtés se tenait la favorite, et, sur un tabouret posé entre la marquise et Louis XV, un fort joli chien, charmant épagneul, favori du roi.

Devant, et à sa portée, Sa Majesté avait fait avancer la fameuse table de mosaïque, donnée à Louis XIV par la sérénissime république de Venise.

C'était sur cette table que le roi devait déposer les bouquets qu'on allait lui offrir.

C'était à la famille royale qu'appartenait l'honneur de présenter les premières fleurs; mais, par courtoisie, elle céda le pas aux ambassadeurs étrangers.

Le roi était fort calme; il se montrait même souriant et heureux. De temps en temps il échangeait avec la marquise un regard sympathique, tout en flattant de la main son épagneul.

La cérémonie commença.

Suivant son habitude, Louis XV reçut un à un les bouquets, mais, au lieu d'en respirer le parfum, et sous prétexte de jouer avec le petit chien, il approchait les fleurs du nez de l'animal et l'y tenait pendant quel-

ques secondes. L'épreuve terminée, il les déposait sur la table.

Quand les dix ou douze ambassadeurs eurent accompli leur devoir, les princes du sang et leurs enfants s'avancèrent.

Alors le cœur du roi battit plus vite. Une sueur froide perla le long de ses tempes; mais personne ne s'aperçut de cette fâcheuse émotion.

La famille royale présente se composait du dauphin, de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe, de Louis-Philippe d'Orléans, de Louise-Henriette de Bourbon-Condé, duchesse d'Orléans, et de leurs enfants, et du comte de la Marche.

Quant au comte de Clermont, Louis de Bourbon-Condé, dit général des Bénédictins, et à Marie-Gabrielle de Bourbon, le premier était retenu à l'armée, et la seconde, comme professe de Fontevault, abbesse de Vermandois, était restée à son abbaye.

Au premier bouquet offert par la famille royale, et que le roi passa sous le museau de l'épagneul, le pauvre petit animal tomba mort.

Mme de Pompadour pâlit sous son rouge, elle allait jeter un cri de terreur. Le roi l'arrêta du regard et du geste.

— Ce n'est rien, lui dit-il tout bas! Contraignez-vous! Couvrez de votre robe le corps de ce pauvre ani-

mal; il vient de mourir pour justifier une fois de plus ce dicton :

Fils de roi! frère de roi... jamais roi!

La cérémonie s'acheva sans que personne se doutât du danger qu'avait couru le roi de France. Grâce à la table de marbre et à la robe de la marquise, on ne connut même pas la mort de l'épagneul, que Mme de Pompadour emporta sous son bras comme s'il eût été encore vivant.

De retour dans ses appartements, Louis XV fit appeler le lieutenant de police.

— Vous étiez bien instruit, monsieur de Bellisle... La preuve est là, ajouta-t-il en montrant le cadavre du petit chien couché dans un fauteuil... L'an passé le poignard de Damiens... cette année un bouquet... et, soyez-en sûr, tous ces coups partent de la même main.

Mme de Pompadour et M. de Bellisle firent un mouvement.

— Dites un mot, sire, répondirent la marquise et M. de Bellisle...

— Non! Je ne puis ni ne dois punir. — Je vous défends de chercher à découvrir ce mystère...

— Cependant, Sire, reprit la marquise... la sûreté de Votre Majesté.

— Il suffit, marquise... J'ai dit... Vous m'entendez, monsieur de Bellisle, et surtout gardez-nous le secret...

que. Le gouvernement, nous en sommes persuadés, n'en persistera pas moins dans la ligne qu'il a suivie jusqu'à présent, il puiserait plutôt dans cette agression, s'il en était besoin, un nouveau motif pour combattre le renvoi au ministre de l'instruction publique des pétitions dont le Sénat est saisi.

LA PRISE DE MAGDALA.

Les journaux anglais publient les détails les plus circonstanciés sur la prise et la destruction de cette fameuse forteresse de Magdala, qui a été le tombeau de Théodoros.

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de reproduire ces descriptions fort imagées, écrites par des témoins oculaires des derniers efforts du négous. Voici cependant quelques extraits d'une correspondance adressée au *Times* :

« Décrire le combat, lorsque les carabines Snider furent entrées en scène, ce serait décrire une bataille. Leurs décharges qui se succédaient d'une manière non interrompue avec des coups secs et nets furent le glas funèbre de la cause de l'Abyssinie. Nos malheureux ennemis tombaient comme l'herbe sous la faux.

« ... L'artillerie des Abyssiniens ne leur fut pas du moindre secours. On dit, au contraire, qu'elle tua quelques-uns d'entre eux. Le gros canon éclata à la première décharge; le reste, composé, je crois, de sept pièces, tenait un feu bien nourri, facile à reconnaître d'après leurs explosions sourdes et prolongées qu'on peut attribuer à la combustion d'une poudre de mauvaise qualité; mais il n'y eut pas un seul de nos hommes qui fut touché par cette canonnade....

« 14 avril. — Magdala est pris, et Théodoros, tué de sa propre main, est gisant sous la garde d'une sentinelle anglaise dans la dernière et la plus forte de ses prodigieuses citadelles. Je vous ai déjà dit que tous les prisonniers européens étaient libres; hier, après la prise de Magdala, on a brisé les fers de tous les autres prisonniers que Théodoros gardait comme otages pour s'assurer de l'obéissance de leurs provinces respectives, et qui comprenaient tous les hommes d'élite et la première noblesse du pays.

« Les prisonniers, nos compatriotes, nous avaient dit que, la veille de notre arrivée, Théodoros avait appelé devant lui tous ses captifs et en avait massacré de sang-froid trois cents, dont plusieurs étaient tombés de sa propre main, et cela presque en vue de leurs compagnons, qui attendaient le même sort d'un moment à l'autre.

« Hier, toute l'affreuse tragédie nous a été révélée. Une étrange odeur, à laquelle on ne trouvait aucune cause apparente, engagea quelques-uns de nos gens à regarder par-dessus l'arête d'un rocher escarpé, situé à quel-

ques mètres du point d'où nos canons avaient ouvert le feu contre Magdala, et là, sur un talus qui se trouvait environ cinquante pieds plus bas, gisaient deux énormes morceaux de cadavres tout mutilés. On a retrouvé le cadavre de Théodoros, non point à côté de celui de son général, à l'entrée de la forteresse, mais tout seul au sommet de la colline.

« Il paraît que Théodoros, afin d'éviter d'être reconnu, avait dépouillé sa robe royale en soie et s'était enfui pour se retirer sur un point isolé situé plus haut dans la citadelle, et là il se tua d'un coup de pistolet qu'il se tira dans la bouche.

« La simplicité de son vêtement empêcha d'abord de reconnaître le cadavre; mais aussitôt que l'on en eut constaté l'identité et qu'on l'eut transporté sur la grande voie de communication, à l'approche de sir Robert Napier, une acclamation involontaire s'échappa de la bouche de tous les soldats qui se trouvaient dans le voisinage.

« La face de Théodoros produisait une certaine impression de désappointement après tout ce que l'on en avait dit. Mais il faut avouer qu'il était assez difficile d'en juger convenablement après la mort. Il y avait dans la joue bouffie je ne sais quelle expression d'abandon sensuel, mais le front portait le cachet de l'intelligence et la bouche avait quelque chose de singulièrement résolu et de cruel en même temps. Un sourire des plus étranges errait encore sur ses lèvres, comme si jusque dans le trépas sa dernière pensée eût été l'idée triomphante de défier ses vainqueurs.

« On a brûlé Magdala dans l'après-midi, et d'épaisses colonnes de flammes et de fumée qui s'élevaient de ses orgueilleuses hauteurs, proclamaient encore au loin aux tribus émerveillées des guerriers demi-sauvages qui infestent le pays que le règne de leur plus grand ennemi est terminé et que l'Angleterre a vengé les injustices commises au détriment de ceux qui avaient confié leur vie et leur liberté à sa bonne foi. »

« Il est impossible de rien voir de plus beau », s'écrie un des narrateurs de ces scènes de carnage, avec un lyrisme qu'il est permis de ne pas partager.

Réponse de Mgr l'archevêque d'Alger à M. le maréchal de Mac-Mahon.

(Suite et fin.)

Mieux que personne enfin, monsieur le maréchal, vous savez que je vis dans la solitude, dans la retraite les plus profondes, fuyant le monde, ne m'occupant que de mes devoirs et de mes œuvres d'évêque. Si donc, comme vous me l'apprenez, la population algérienne se serre davantage encore autour de moi, c'est qu'elle considère les idées et les principes que je soutiens comme son port de salut après tant de tempêtes.

C'est mon troupeau, monsieur le maréchal, ce sont les âmes dont je suis le pasteur, et vous leur reprochez leur confiance en moi, et vous me reprochez de les aimer, de chercher à les sauver! et vous me faites entendre que si je ne me sépare pas d'eux, je ne suis pas l'ami de César!

Je connais l'Empereur, monsieur le maréchal, son grand esprit et son grand cœur ne redoutent pas la lumière; il l'a déjà prouvé, il le prouve chaque jour et c'est ce qui lui donne une force qu'aucune opposition ouverte ou cachée ne détruira.

Le devoir de tout honnête homme, en présence de la crise qui illumine nos questions algériennes d'un jour sinistre, est de lui dire, avec autant de respect et de courage, qu'on l'a trompé (1)!

Ce qui est avancé, ici, est directement et absolument le contraire de la vérité.

On a trompé Votre Excellence, elle-même, en lui disant qu'on m'avait proposé et que j'avais refusé de faire partie d'une députation auprès d'un des membres de la Chambre. Jamais personne ne m'a fait une offre semblable. On m'a seulement demandé d'oser dire toute la vérité à l'Empereur, si j'en pouvais trouver l'occasion, et cela je le ferai.

Mais je m'arrête à des détails, alors que votre lettre a évidemment une portée plus haute. Elle n'est, en effet, que la conséquence d'un système malheureusement suivi, jusqu'à ce jour, en Algérie, à l'égard de l'Eglise.

C'est à l'origine même de la conquête que remonte le système dont je parle.

Le premier évêque d'Alger a été abandonné par le pouvoir et obligé de fuir cette terre, qu'il avait arrosée de ses larmes et de ses sueurs, et sans le généreux concours du prince qui est aujourd'hui le souverain de la France, il serait mort sous les verroux.

Or, c'est un fait public que ce qu'on livrait, en la personne de Mgr Dupuch, aux poursuites de créanciers rapaces, c'était surtout l'apôtre qui gérait les projets d'indifférence religieuse, depuis longtemps conçus et appliqués.

Son successeur, Mgr Pavy, n'a pas été plus heureux.

Tout rapport de propagande lui a été interdit avec les Arabes.

Le vénérable supérieur de son grand séminaire a été publiquement menacé de la prison et des galères même, pour avoir recueilli,

(1) Je n'en donnerai qu'un exemple: parmi les documents fournis à Sa Majesté pour la composition de sa lettre sur la politique de la France en Algérie, se trouve « l'œuvre d'une personne très-versée dans les affaires arabes » et qui, pour soutenir le système administratif de l'Algérie, écrit à l'Empereur ce qui suit :

« Un fait digne de remarque, c'est que chez les populations indigènes, la misère augmente en raison de leur rapprochement des grands centres européens. Les tribus sahariennes sont riches et les Arabes du Tell sont ruinés. » (Page 13. Note).

dans les boues d'Alger, quelques petits orphelins indigènes dont il voulait faire des hommes.

Le vœu formulé par les évêques du concile d'Aix, pour le commencement de la mission arabe, a été repoussé par le gouvernement algérien.

Et pendant qu'on leur refusait ainsi toute liberté d'apostolat, mes deux vénérables prédécesseurs avaient la douleur de voir élever, à grands frais, des mosquées le plus souvent inutiles; de voir encourager par des subventions les écoles, les réunions religieuses, où s'exhalait le fanatisme des indigènes; de voir le pèlerinage de la Mecque facilité, accompli aux frais de l'Etat par les musulmans de l'Algérie; de voir enfin donner, au nom de la France, chose vraiment incroyable! l'enseignement du Coran à ceux même qui ne l'avaient jamais connu, comme les habitants de la Kabylie.

Je devais voir se continuer les mêmes épreuves.

Malgré l'autorisation que j'en avais obtenue d'une auguste bienveillance, je n'ai pu parvenir, à cause de la résistance obstinée qui m'a été opposée, à établir, à mes frais, en Kabylie, même de simples maisons de Sœurs pour distribuer, aux indigènes qui le demandaient, des médicaments et des aumônes.

Lorsque la famine a étendu ses ravages sur l'Algérie, j'ai voulu user de mon droit et accomplir mon devoir d'évêque, en recueillant les orphelins indigènes. Je l'ai fait; mais bientôt j'ai entendu autour de moi des paroles inquiétantes pour l'avenir de mon œuvre. Le silence gardé par vous au Sénat sur une œuvre qui assurait, seule, à la province d'Alger, pour les veuves et les orphelins arabes, un secours quatre ou cinq fois plus considérable que celui de l'Etat, a bientôt confirmé mes inquiétudes.

Mais tout doute a cessé pour moi lorsque j'ai su que vous aviez dit à l'époque de l'installation des frères à Ben-Aknoun, que leur œuvre ne serait que transitoire, que les orphelins seraient réclamés, après la moisson, par leurs tribus respectives et qu'on ne pourrait les leur refuser, ajoutant que, dans quelques mois, l'orphelinat serait ainsi fermé.

C'est-à-dire, monsieur le maréchal, que ces enfants sans père, sans mère, abandonnés de tous et livrés à la mort, mais recueillis par moi, grâce à la charité des évêques, des prêtres, des chrétiens de France, veillés, soignés, au péril de leurs jours, par nos religieux, par nos religieuses, dont plus de vingt ont pris le typhus auprès d'eux, dont plusieurs ont déjà succombé, victimes de leur charité, nous ne les aurions sauvés, et sauvés à ce prix, que pour les livrer, après quelques mois, sans protection, sans défense, sans parents, garçons et filles, aux passions bestiales de leurs coreligionnaires!

— Votre Majesté sera obéie...

— Quant à l'homme qui m'a sauvé la vie, je veux le voir... Présentez-le moi.

M. de Bellisle n'était pas un magistrat habile, et, certes, un autre eût rempli beaucoup mieux les fonctions de lieutenant de police, mais il avait un fond d'honnêteté dont il fit preuve une fois de plus dans cette circonstance.

Il pouvait s'attribuer tout le mérite de cette affaire, et laisser croire que ce complot n'avait été découvert et déjoué que par ses soins. Il n'en fit rien, et son premier devoir avait été de dire toute la vérité.

— Sire, répondit M. de Bellisle, j'ai amené avec moi ce brave homme. Il est là, encore couvert de ses habits de travail, et bien plus troublé que Votre Majesté.

— L'habit de travail de l'ouvrier est l'uniforme de gloire du peuple... Amenez-moi votre frotteur, monsieur Bertin, et soyez tranquille, aucun courtisan n'aura été mieux reçu!

Quelques instants après, le lieutenant de police entra, tenant Louis Laurent par la main. Notre frotteur était tout tremblant et n'osait lever les yeux.

— Embrasse ton roi, mon brave homme, dit le roi en marchant vers lui les bras ouverts... et que ce soit là ta première récompense?...

— Ah! Sire, je n'oserai jamais. Je ne suis pas digne de tant de bonté ni de tant d'honneur, et il cherchait à se jeter aux pieds du monarque.

— Non, non, pas à mes genoux, sur mon cœur. Et, prenant le frotteur à bras-le-corps, le roi embrassa le frotteur sur le front, dans un élan de véritable gratitude.

— Et vous aussi, marquise, donnez l'accolade à ce brave garçon, ajouta Louis XV, en essayant une larme véritable, une des rares qu'il ait jamais versées.

Mme de Pompadour ne se le fit pas dire deux fois; elle donna sa main à baiser à Laurent, et l'embrassa sur les deux joues avec effusion. Notre frotteur pleurait d'attendrissement et balbutiait des mots entrecoupés.

— Et maintenant, dit le roi, remis de cette grosse émotion, dis-moi ton nom et demande-moi ce que tu veux. Je te donne ma parole royale de te l'accorder.

— Sire, je me nomme Louis Laurent, et je ne demande rien...

— Louis Laurent! dit la marquise... avec étonnement... Est-ce que vous seriez le fiancé de cette malheureuse enfant enlevée à la foire Saint-Germain.

— Oui, madame la marquise, répondit le frotteur, dont les larmes redoublèrent à ce souvenir.

Louis XV avait tressailli...

— Et, continua la marquise, cette jeune fille est retrouvée... monsieur de Bellisle?...

— Hélas! Madame, toutes les recherches ont été vaines!...

— Vous l'aimiez bien, mon ami?...

— Après le roi, c'était mon dieu!

— Et, dit le roi... savez-vous ce qu'on disait sur cet enlèvement, savez-vous qui on accusait?

— Je savais tout cela, Sire, mais je ne le croyais pas... Je ne l'ai jamais cru!... je ne le croirai jamais!

La marquise et le roi échangèrent un regard rapide... Le rouge de la honte monta au visage de Louis XV.

— Quel cœur! murmura le souverain. Puis il reprit à voix haute... Monsieur de Bellisle, fouillez le royaume, et qu'on recherche cette enfant; je ne serai tranquille que lorsque vous l'aurez retrouvée?... Voyons, toi, mon brave, que veux-tu? demande sans crainte...

— Eh bien! Sire, une petite maisonnette ici, près de vous, dans le parc...

— Et c'est tout?

— Oui, c'est tout, Sire. Si Dieu permet que je retrouve ma chère Perle-Blanche, et si Votre Majesté me permet de la voir quelquefois, je serai heureux pour toujours...

— Va pour la maisonnette, mon brave. Dans quinze

jours elle sera bâtie près de Trianon, et chaque matin ta femme, car nous retrouverons Perle-Blanche, la femme et toi vous m'apporterez un bouquet... cela me rappellera ton dévouement!... Monsieur de Bellisle, je garde cet homme. On le logera à la Prévôté. Je lui accorde cent louis par mois sur ma cassette...

— Et moi, dit Mme de Pompadour, je doterai la pauvre Antoinette, si nous la retrouvons... Monsieur de Bellisle, nous vous remercions. Songez aux ordres du roi. Surtout le secret!

(La fin au prochain numéro.)

— On demandait au *Journal de Montfort* pourquoi le pouce est plus court que les autres doigts. Il répond en rimes :

Quand on fait mal ce qu'on doit faire
On s'en mord le pouce, dit-on.
C'est Adam, notre premier père,
Qui nous donna cette leçon.
Ce vieux gourmand avec sa pomme
Se mordit les pouces aussi;
Et de père en fils voilà comme
Nous avons ce doigt raccourci.

Mieux aurait valu mille fois les laisser périr!

Voilà ce que Votre Excellence présente comme nécessaire, mais il n'en sera pas ainsi sans que je fasse entendre au monde une protestation solennelle.

A leurs pères, à leurs mères, je les eusse rendus sans difficulté; mais je suis le père, le protecteur de tous ceux de ces enfants dont les pères, dont les mères n'existent plus. Ils m'appartiennent, parce que la vie qui les anime encore, c'est moi qui la leur ai conservée. C'est la force seule qui les arrachera de leurs asiles, et si elle les en arrache, je trouverai dans mon cœur d'évêque de tels accents qu'ils soulèveront contre les auteurs de pareils attentats, l'indignation de tous ceux qui méritent encore sur la terre le nom d'homme et celui de chrétien.

Je me résume, monsieur le maréchal. Au fond, Votre Excellence m'adresse deux accusations, et toutes deux seront le plus grand honneur de ma vie.

L'une est d'avoir soulevé, le premier, et un peu trop, selon vous, le voile funèbre qui cachait aux yeux de la France les malheurs de l'Algérie.

Si c'est un crime, il est le mien.

Evêque, je n'ai pas voulu, je n'ai pas pu assister, sans implorer pour elles les secours plus abondants de la charité, à l'affreuse agonie de tant de victimes.

L'autre est d'avoir exercé, d'abord, réclamé publiquement, dans une dernière lettre, ensuite, un droit qui est le mien, parce qu'il est celui de l'Eglise, celui de la vérité, parce qu'il est inscrit dans nos lois nationales, parce qu'enfin son application est désormais nécessaire au salut de l'Algérie. Je veux parler de la liberté de l'apostolat chrétien, tel que je l'ai défini, c'est-à-dire (en dehors de tout emploi de la force, et selon les règles de la sagesse et de la prudence), la liberté du dévouement, de la charité, du sacerdoce chrétien auprès des Arabes.

Si c'est là une faute, monsieur le maréchal, je l'ai commise, je la commets encore en demandant la liberté de l'Evangile en Algérie, en ne la demandant, s'il le faut, comme elle existe dans les pays infidèles, qu'aux seuls risques et périls de ceux qui l'exerceront, et sans protection de qui que ce soit.

Je sais que je demande ainsi l'abolition du système suivi jusqu'à ce jour en Algérie, que je demande de renverser ces infranchissables barrières qui nous séparent des Arabes, de renoncer à la pression exercée sur eux pour les empêcher d'écouter nos voix.

Mais ce système dont je demande l'abolition, où donc nous a-t-il conduits?

Je reconnais tout ce que l'armée a fait de grand, de durable, d'excellent, dans ces plaines, dans ces vallées, sur ces montagnes, où elle s'était déjà couverte de gloire, mais ce n'est ici, ni de l'armée, ni de l'autorité militaire que je parle, je parle du système d'administration qui règle nos rapports avec les Arabes.

Politiquement, nous avons autant d'ennemis qu'au moment de la conquête. Vous-même, monsieur le maréchal, me déclarant un jour, avant la famine actuelle, pourquoi vous vous opposiez à toute propagande chrétienne, et, me donnant pour raison de votre opposition la crainte de surexciter le fanatisme des Arabes, me disiez qu'en cas de guerre européenne on ne pourrait pas compter, ici, sur la fidélité de vingt indigènes en présence d'une insurrection.

Economiquement, les Arabes des tribus sont depuis cinq mois en proie à la famine, ils sont ruinés pour de longues années.

Moralement, ils ont pris nos vices, sans acquérir aucune de nos qualités, et ils se sont montrés obstinément réfractaires à toute amélioration, à tout progrès.

Voilà le résultat d'une domination de trente-huit années, et cela entre les mains de la France et de la France chrétienne! C'en est assez pour qu'on puisse enfin renoncer à des

errements condamnés sans appel par la voix des hommes comme par celle de Dieu.

Peut-être serons-nous obligés de faire momentanément quelques efforts de plus, mais mieux vaut cent fois des efforts, des sacrifices même de quelques années, que de condamner la France à rouler éternellement dans le vide ce rocher de Sisyphe, qui finirait par l'écraser si elle ne lui donnait une base, et cette base, c'est celle sur laquelle elle repose elle-même, c'est la civilisation chrétienne.

J'ai terminé, monsieur le maréchal. Veuillez seulement me permettre, après ces graves considérations, de rectifier un fait tout personnel que Votre Excellence me rappelle au commencement de sa lettre.

Elle semble attribuer en effet, à S. Exc. M. le ministre des cultes l'initiative de ma nomination au siège archiepiscopal d'Alger. C'est le lendemain même de la mort de Mgr Pavy, le 17 novembre 1866, que je reçus la première ouverture relative à ma translation. Cette ouverture venait de vous, monsieur le maréchal, et voici les termes de votre lettre que j'ai précieusement conservée :

« Compiègne, le 17 novembre 1866.

« Monseigneur, je reçois à l'instant la nouvelle de la mort de Mgr Pavy, évêque d'Alger. Dans cette circonstance malheureuse, j'ai dû prévoir le cas où Sa Majesté voudrait bien me consulter sur le choix de son successeur. En y réfléchissant bien, j'ai pensé que je ne pouvais lui présenter un candidat présentant des conditions meilleures pour remplir le poste d'archevêque d'Alger que l'évêque actuel de Nancy. C'est ma conviction intime. Mais je n'ai pu la faire connaître avant d'avoir connu vos intentions. Je viens donc vous prier de me mander si vous voudriez bien accepter cette position. Elle est, selon moi, une des plus importantes qui puisse être confiée au clergé de France. Elle présente, il est vrai, des difficultés grandes; mais je connais votre zèle pour la religion, et je suis persuadé que ce ne seront pas ces difficultés qui pourront arrêter un homme de votre caractère. Veuillez être assez bon pour me répondre le plus tôt qu'il vous sera possible.

» Signé : Maréchal DE MAC-MAHON. »

A côté de cette lettre, je retrouve le projet de celle que je répondais à Votre Excellence et que je lui demande la permission de lui rappeler encore :

« Nancy, le 19 novembre 1866.

« Monsieur le maréchal, après avoir réfléchi mûrement et prié Dieu de m'éclairer sur ce que je devais répondre à Votre Excellence au sujet de la demande si imprévue qu'elle m'adresse, en date d'avant-hier, je viens vous dire ma pensée avec toute franchise.

« Jamais je n'aurais pensé de moi-même à quitter un diocèse que j'aime profondément, et où j'ai commencé des œuvres nombreuses, et si Votre Excellence me proposait un siège plus considérable que celui de Nancy, ma réponse serait certainement négative. Mais je n'ai accepté l'épiscopat que comme une œuvre de dévouement et de sacrifices; vous me proposez une mission pénible, laborieuse, un siège épiscopal de tous points inférieur au mien, et qui entraîne avec lui l'exil, l'abandon de tout ce qui m'est cher, vous pensez que j'y puis faire plus de bien qu'un autre: un évêque catholique, monsieur le maréchal, ne peut répondre qu'une seule chose à une semblable proposition: J'accepte le douloureux sacrifice qui m'est offert, et si l'Empereur fait appel à mon dévouement, je n'hésiterai pas, quoi qu'il m'en coûte. J'autorise Votre Excellence à faire connaître ma réponse à Sa Majesté. »

Vous ne vous étiez pas trompé, monsieur le maréchal, ma mission épiscopale devait rencontrer, ici, bien des difficultés, mais lors mêmes qu'elles se sont produites du côté où, après de tels précédents, je devais le moins les prévoir, si elles ont douloureusement percé mon cœur, elles ne l'ont point ébranlé.

Veuillez agréer, monsieur le maréchal,

l'expression de la haute et respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

Le très-humble et obéissant serviteur,

Signé : † CHARLES, archevêque d'Alger.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Un télégramme de Rouen, reçu par l'Agence Havas, annonce que, conformément aux vœux exprimés par la députation du conseil municipal de Rouen, reçue mardi en audience aux Tuileries par l'Empereur, Sa Majesté a fait connaître qu'il se rendrait à Rouen, le 31 mai, pour la clôture du concours régional.

— L'Académie française a chargé M. Prévost-Paradol de réviser le Dictionnaire usuel de la langue.

— En toute autre matière, ce ne serait pas sans quelque fierté que nous constaterions que l'Autriche s'est encore une fois modelée sur la France dans l'organisation de son armée. Mais il s'agit de la suppression récente des musiques militaires harmoniques, pour la cavalerie et l'artillerie, et notre orgueil est moins flatté de l'initiative contagieuse prise à cet égard par notre administration de la guerre. Décidément les détonations des chassepots et autres engins de la même gaieté paraissent plus agréables aux oreilles des gouvernements que les harmonies des instruments de musique.

— La Presse de Vienne donne d'intéressantes nouvelles de la santé de l'impératrice Charlotte :

Les médecins, dit ce journal, viennent de lui conseiller un voyage afin d'améliorer l'état de sa santé et de lui procurer quelques distractions.

Le lieu où doit aller l'impératrice n'est pas encore désigné; elle manifeste souvent, — par des phrases entrecoupées où revient le nom de Miramar, — le désir de revoir le séjour favori de Maximilien et où se sont écoulées les plus belles années qui suivirent son union. Les médecins s'opposeraient encore à ce voyage, craignant pour la princesse les effets d'une trop vive émotion.

Son esprit recouvre de plus en plus sa lucidité, et elle prend un vif intérêt aux événements de l'Autriche, dont elle veut être constamment informée.

On nous assure qu'elle est en correspondance avec les membres de la famille impériale de Vienne, et qu'en apprenant l'heureuse délivrance de l'impératrice Elisabeth, elle avait éprouvé une douce satisfaction.

A l'occasion de cet événement, la princesse s'est empressée de faire des cadeaux à tout son entourage, et elle brode actuellement pour le berceau de la jeune archiduchesse Marie une magnifique couverture d'un travail exquis.

— La guerre aux hannetons continue en Normandie.

Depuis lundi, 2,762 kil. de hannetons ont été détruits sur le territoire de la ville d'Yvetot; cette quantité, à raison de 1,100 environ au kil., représente 3,033,200 hannetons, lesquels eussent produit 40 vers blancs en moyenne par tête, soit pour le tout cent vingt-un millions cinq cent vingt-huit mille vers blancs. Ces chiffres sont significatifs.

— L'invasion des hannetons a atteint, cette année, les proportions d'un véritable fléau. En un seul jour, à Amiens, on en a apporté plus de 2,000,000.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Pied de Mouton, annoncé depuis plusieurs semaines, a été rendu jeudi soir sur notre scène, en présence d'un public nombreux et, disons-le de suite, avec plein succès.

Il serait difficile d'entrer dans le détail de tous les rôles, de rappeler les 21 tableaux,

et de donner à chaque artiste la part d'éloges qui lui convient, les personnages sont si nombreux, les situations si multipliées. Cependant nous ne pouvons refuser à M. Tessier d'avoir toujours rendu Nigaudinos avec un égal entrain, et, malgré la longueur de certaines scènes burlesques, de n'être pas devenu fatigant. Il était admirablement secondé par M. Manny, le second comique de la troupe.

M^{me} Laguarigne, que nous ne connaissions pas et que M. Nestor n'a engagée que pour ces représentations, a un jeu des plus agréables; elle donne à son personnage Guzman un attrait séduisant: c'est l'amoureux de Léonora, toujours enjoué, gai, empressé, à qui tout sourit, grâce au talisman (le pied de mouton) que lui a donné sa fée Primevère. Cette enchantresse, M^{lle} Lazard, qui se distingue, avons-nous déjà dit, par la richesse de ses parures, s'est montrée resplendissante; un jet de lumière électrique faisait étinceler ses brillants. M^{me} Bailleul, dont l'accent en semblable circonstance est peut-être un peu trop mélodramatique, n'était pas moins richement vêtue, et tenait bien son rang de Reine des Fées.

Du reste, M. Nestor de Bierne n'a rien négligé pour la mise en scène: décors, costumes, tous sont d'une grande fraîcheur et font honneur à MM. Frochet, Darrau et Poisson, qui sont venus dans notre ville pour préparer ce spectacle exceptionnel. Ils ont trouvé aussi dans notre théâtre de grandes ressources, qui n'ont pas seulement facilité leur tâche, mais l'ont rendue possible. Tout le matériel a été mis en jeu: les machines, les trucs de toutes sortes ont fonctionné avec précision et ont puissamment contribué au succès de la soirée. C'est véritablement un œuvre de ce genre qui convient pour faire l'épreuve d'un matériel scénique, et notre ancien théâtre ne nous eût pas permis d'avoir ce spectacle.

Nous ne dirons rien du livret qui est loin de présenter quelque intérêt, ni de l'exécution des ballets, spectacle peu connu dans notre ville, si ce n'est des personnes qui ont suivi les théâtres de Paris. Les D^{mes} Roussel, à plusieurs reprises, auraient préféré danser sans musique, le violon ne pouvant se mettre d'accord avec leur cadence, malgré les efforts qu'elles faisaient pour obtenir ce résultat.

M. Nestor nous annonce pour aujourd'hui et pour demain, deux nouvelles représentations; il est inutile de lui promettre encore salle comble, personne ne laissera échapper l'occasion de voir une féerie.

Quelques pensionnaires de l'Odéon — MM. Martin, Laute, Roger, Clerh, Bienfait, Fréville, Brizard — se sont réunis en société et vont, en compagnie de M^{me} Jeanne Bondon, Thibeault, Guyas, Desprez, etc., aller faire une excursion en province pendant les mois de juin et juillet.

Ils joueront, pendant cette promenade départementale, les sept pièces que voici: le *Tricorne enchanté*, les *Deux jeunes filles*, *Didier*, les *Amoureux de Marlon*, *Lisez Balzac*, *Crispin médecin* et les *Femmes savantes*.

Dans la liste des villes qui recevront la visite de MM. les comédiens ordinaires du second théâtre français et que donne M. Jules Prevel dans le *Figaro*, figurent Orléans, Tours, Blois, Saumur, Angers, Châteaugontier, Poitiers, et Niort.

Plusieurs journaux annoncent que des ordres sévères viennent d'être donnés, en exécution de l'arrêté réglementaire sur la chasse, pour faire rechercher et punir les individus, et même les enfants, qui persisteraient, malgré les pénalités qui les menacent, à se donner le cruel plaisir de détruire des nids et les couvées d'oiseaux. Les pères de famille sont responsables des délits commis par leurs enfants mineurs. Les seuls nids dont la destruction soit permise sont ceux de pies et de corbeaux.

Lorsqu'une maison n'est expropriée qu'en partie, et que l'administration a traité d'une

indemnité avec le principal locataire, en se faisant subroger à ses droits, le sous-locataire qui n'a pas été atteint par l'expropriation n'est pas fondé à participer à l'indemnité. (Cassation, 12 mai 1868.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Selon le *Siècle*, il circule en ce moment des bruits d'après lesquels le général de division Lebrun serait nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. Niel.

Le général Daumas remplacerait M. MacMahon comme gouverneur-général de l'Algérie.

Enfin, M. Emile Ollivier serait nommé ministre.

Pour chronique locale : P. GODET.

Voici le sommaire du dernier n° du *Paris-Magazine* :

Chronique masquée.	???
Fêtes de Florence.	HENRI LEGAY.
La 101 ^e préfecture.	LE CHEVALIER MEG.
Courrier judiciaire.	AD. ROCHER.
Salon de 1868.	
Les députés du Var.	VOX POPULI.
Causerie scientifique.	D' STRAUSS.
Dictionnaire de Paris-Magazine.	BRID' OISON.
Les mendiants arabes.	K. LUTTEMER.
La Cryptographie.	CHARLES JOLIET.
Théâtres.	CRISPIN.
Propos en l'air.	PIERRE ET PAUL.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Samedi 23 mai, le **Pied de mouton**, grande féerie en 5 actes et 21 tableaux, de la Porte-St-Martin, par MM. Cognard frères et

Cremieux, musique de Mangeant et Artus; — 21 décors nouveaux, — les hommes de feu, — costumes nouveaux;

Avec le concours des quatre sœurs ROUSSET, premières danseuses du Théâtre impérial lyrique de Paris et des principaux théâtres d'Italie.

1^{er} acte, 1^{er} tableau, *la cuisine du diable*. — 2^e tableau, *Guzman ne connaît pas d'obstacles*. — 3^e tableau, *le secrétaire enchanté*. — 4^e tableau, *prison fantastique*. — 2^e acte, 5^e tableau, *l'avenue des soufflets*. — 6^e tableau, *la statue complaisante*. — 7^e tableau, *la fontaine vivante*. — 3^e acte, 8^e tableau, *les yeux indiscrets*. — 9^e tableau, *le salon des portraits*. — 10^e tableau, *jour des noces*. — 11^e tableau, *le pays du jaune*. — 12^e tableau, *l'aquarium*. — 13^e tableau, *le lac des sirènes*. Grande décoration imitée de la *Biche au bois*, effet d'eaux naturelles. — 4^e acte, 14^e tableau, *dans les nuages*. — 15^e tableau, *le royaume*

d'azur. — 5^e acte, 16^e tableau, *le palais de l'industrie*. — 17^e tableau, *l'armée de Nigaudinos*. — 18^e tableau, *le pied de mouton et le pied de cochon*. — 19^e tableau, *la grotte des soucis*. — 20^e tableau, *palais des diamants*. — 21^e tableau, *apothéose*.

Quinze changements à vue. — Ballet. — Grands divertissements par M^{lle} ROUSSET.

Au sixième tableau, *pas des nymphes* par M^{lle} Caroline, Thérésine, Adélaïde et Clémentine ROUSSET. — Au douzième tableau, *les naïades* par M^{lle} Caroline, Thérésine, Adélaïde et Clémentine ROUSSET. — Au quinzième tableau, *la madrilena* par M^{lle} Caroline ROUSSET. — Au dix-huitième tableau, *les riflemen* par M^{lle} Adélaïde, Clémentine ROUSSET et dix dames.

Bureaux à 7 heures. — Rideau à 8 heures.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e SATURNIN POULET, avoué licencié à Saumur.

Séparation de corps et de biens.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 14 mai 1868, entre dame Marie Réveillault, épouse de François Jouannier, couvreur, demeurant au Puy-Notre-Dame, ladite dame pourvue du bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau spécial de Saumur, en date du 29 mars 1868, et ledit sieur François Jouannier.

Il appert, que ladite dame Jouannier a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur son mari, et que M^e Poulet, avoué, occupait pour ladite dame sur sa demande.

Pour extrait certifié conforme, par moi avoué licencié soussigné.

Saumur, le 16 mai 1868.

(227) POULET.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

licitation ENTRE MAJEURS

Avec admission des étrangers, **Le mercredi 3 juin 1868, à midi,**

En l'étude de M^e LAUMONIER, **D'UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Bodin, 10. Comprenant : cave voûtée, salon, salle à manger, chambres à coucher, petite cour.

Mise à prix. 6,000 fr. S'adresser, pour visiter, à M. CORMERY, avocat, rue Verte, ou à M^e LAUMONIER. (222)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, MAISON ROGERON, rue Saint-Nicolas, n° 56. S'adresser, pour traiter, audit notaire. (202)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Payens, appartenant à MM. Revelière, occupée en ce moment par l'entrepôt des tabacs. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN, Situés rue du Plessis-Mornay et montée du Fort.

S'adresser à M. MILLERAND, propriétaire, qui l'habite, ou à M. VAILLIER, huissier. (136)

A VENDRE LE CHATEAU DE LANCON

Et 145 hectares de terres, vignes, et bois en dépendant.

Le tout situé sur les communes de Brézé, Saint-Just-sur-Dive, et Méron, à 10 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter à M^e DABURON, notaire à Brézé. (229)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

1^o LA MAISON occupée par M^{me} Rotureau, située au Pont-Fouchar, comprenant bâtiments d'habitation, servitudes, cours, jardins, pressoir.

2^o Un PETIT PRÉ, situé à l'angle de la levée du Pont-Fouchar et de la levée de Nantilly, contenant 49 ares 69 centiares.

Le tout appartenant à M. GASNIER-HERBAULT. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE LA NUE-PROPRIÉTÉ

Soumise à l'usufruit de la veuve Audrain,

D'UNE MAISON AVEC JARDIN

Située au Pont-Fouchar, commune de Baigneux, appartenant au sieur Audrain. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE, La Métairie des Chandonnières, située commune de Blou, et, par extension, sur les communes de Saint-Philbert et de Longué, consistant en :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, terres en rangées et prés. — Contenance de 22 hectares.

S'adresser à M^{me} DE SAINTNÈME, propriétaire à Saumur, rue des Payens, ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (221)

A VENDRE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Très-agréablement bâtie sur les bords de la Vienne et à l'abri des inondations.

Cette campagne, située près Candes, commune de Saint Germain (Indre-et-Loire), consiste en : cuisine, salle à manger, salon, chambres à coucher, écurie, remise, cour, jardin, terrasse, le tout d'une superficie de 60 ares;

Belle route, beau pays de chasse, pêche; — prix modéré.

S'adresser à M^e DUMOUSTIER, notaire à Ligné (Indre-et-Loire). (198)

A VENDRE

En un seul lot, TROIS BARRIQUES d'excellent vin rouge de 1865. — Crû de Brézé. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

En un seul lot, TROIS CENTS COTRETS, exploités l'hiver dernier. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX VOITURES : un coupé à patente et un dog-cart à patente, le tout presque neuf. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Très-beaux COTRETS, chêne de 18 sèves, longueur un mètre soixante-quinze, A 75 francs rendus à Saumur; A 60 francs pris sur place. S'adresser au garde de Chozé, commune de Cizay. (224)

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS, UNE

EXCELLENTE BOULANGERIE

Au centre de la ville de Saumur. Belle clientèle. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN FONDS DE CAFÉ

Avec billard et ses accessoires, Dans un bon quartier de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, LA MAISON DE MARCONNAY Située commune de Parnay, près Saumur,

Sur le bord de la route départementale de Saumur à Limoges,

Comprenant bâtiments d'habitation et servitudes, terrasse, serre, jardin et charmilles.

Trois voitures publiques passant tous les jours par cette propriété en rendent les communications faciles avec Saumur.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^{me} V^e BECQUET, propriétaire à Parnay, et à M^e DUPUY, notaire à Montsoreau. (208)

A LOUER

Présentement, SECOND ETAGE, comprenant sept pièces, rue Beaurepaire. S'adresser à M. MONNEREAU, négociant. (200)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON

Située rue Courcouronne, n° 6, à Saumur.

S'adresser à M. MORICET, LÉON, négociant, sur les Ponts. (149)

A LOUER

DE SUITE,

MAISON ET JARDIN

Levée d'Enceinte, n° 35.

S'adresser à M^{me} veuve VINCENT qui l'habite. (218)

AVIS AUX DAMES

Pour avoir le choix complet des ROBES FOULARD DE L'INDE, haute nouveauté, s'adresser directement au

Grand Magasin

DE LA COMPAGNIE DES INDES, Rue de Grenelle-St-Germain, 42, Paris.

La Compagnie des Indes, 42, rue de Grenelle, n'a aucun rapport avec l'autre maison de la même rue, et possède en magasin les assortiments qu'elle annonce.

ECHANTILLONS DE MARCHANDISES FRANCO. (203)

CAPITAUX A PLACER A 5 pour 0/0

Sur biens ruraux et maisons dans le vieux Paris. — Fractions d'au moins 10.000 fr.

M. Pinguet, ancien notaire, 11, rue Montyon, PARIS, de midi à 4 heures. (172)

LE BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient d'être honoré de sa 15^e médaille à l'Exposition universelle de 1867. Élégance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention de la hernie. Ce bandage est du prix de 15 francs pour un seul côté, et le bandage à RÉGULATEUR, pour la guérison, est à des prix modérés. On peut sans aucun déplacement se procurer un de ces bandages; il suffit pour cela d'indiquer : le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 20 MAI.			BOURSE DU 22 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 63	03	03	69 60		03
4 1/2 pour cent 1852.	99 80		30	99 80		
Obligations du Trésor.	478 75			480	1 25	
Banque de France.	3172 50			3165		7 50
Crédit Foncier (estamp.).	1475	5		1480	5	
Crédit Foncier colonial.						
Crédit Agricole.	652 50			652 50		
Crédit industriel.	637 50			637 50		
Crédit Mobilier (estamp.).	281 25		6 25	268 75		12 50
Comptoir d'esc. de Paris.	682 50	2 50		690	7 50	
Orléans (estampillé).	870			872 50	2 50	
Orléans, nouveau.						
Nord (actions anciennes).	1198 75	1 25		1200	1 25	
Est.	545	1 25		545		
Paris-Lyon-Méditerranée.	918 75		1 25	917 50		1 25
Lyon nouveau.						
Midi.	585			583 75		1 25
Ouest.	562 50			558 75		3 75
C ^e Parisienne du Gaz.	1468 75	1 25		1460		8 75
Canal de Suez.	396 25	2 50		403 75	7 50	
Transatlantiques.	390		6 25	395	5	
Emprunt italien 5 0/0.	50 60	65		51 30	70	
Autrichiens.	555		1 25	553 75		1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	375	1 25		373 75		1 25
Victor-Emmanuel.	44	2		43 50		50
Romains.	43	1		43		
Crédit Mobilier Espagnol.	303 75	6 25		305	1 25	
Saragosse.	86		1	85		1
Séville-Xérés-Séville.						
Nord-Espagne.	60		5	68 75	8 75	
Compagnie immobilière.	112 50		7 50	112 50		
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	332 50			332 50		
Orléans.	326			325 75		
Paris-Lyon-Méditerranée.	333 50			335		
Ouest.	322 25			321 75		
Midi.	320 50			321		
Est.	326			325 50		

Saumur, P. GODET, imprimeur.